



## PT 310 PLUS Sensor activator

Date de révision: 23.08.2019

Page 2 de 14

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser Extincteur à sec, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour l'extinction.

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			85 - 100 %
	200-578-6	603-002-00-5		
	Flam. Liq. 2; H225			
2530-83-8	[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane			< 2,5 %
	219-784-2			
	Eye Dam. 1; H318			
78-93-3	butanone			0 - 2 %
	201-159-0	606-002-00-3	01-2119457290-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

**Après inhalation**

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Veiller à un apport d'air frais. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

**PT 310 PLUS Sensor activator**

Date de révision: 23.08.2019

Page 3 de 14

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

En cas d'inhalation: Irritation des voies respiratoires, Toux, Maux de tête, Vertiges, système nerveux central, État inconscient.

Après contact avec la peau: Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

En cas d'ingestion: Vomissement

Après contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux. Rougeur conjonctivale. Lacrymogène. Opacité de la cornée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse, Poudre d'extinction.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Gaz/vapeurs, toxique.

Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion.

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Recueillir le produit répandu. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

## PT 310 PLUS Sensor activator

Date de révision: 23.08.2019

Page 4 de 14

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Voir les informations fournies par le fabricant. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**Information supplémentaire**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	
78-93-3	Méthyléthylcétone	200	600		VME (8 h)	
		300	900		VLE (15 min)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
78-93-3	2-Butanone; Méthyléthylcétone	Méthyléthylcétone	2 mg/l	Urine	en fin de poste

## PT 310 PLUS Sensor activator

Date de révision: 23.08.2019

Page 5 de 14

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	950 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	950 ppm
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	114 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	1900 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	950 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
2530-83-8	[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	147 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	21 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	147 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	21 mg/kg p.c./jour
78-93-3	butanone			
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	412 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	106 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	31 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1161 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	600 mg/m <sup>3</sup>

## PT 310 PLUS Sensor activator

Date de révision: 23.08.2019

Page 6 de 14

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	
Eau douce		0,96 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		2,75 mg/l
Eau de mer		0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,6 mg/kg
Sédiment marin		2,9 mg/kg
Intoxication secondaire		0,72 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		580 mg/l
Sol		0,63 mg/kg
2530-83-8	[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	
Eau douce		1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l
Eau de mer		0,1 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,79 mg/kg
Sol		0,13 mg/kg
78-93-3	butanone	
Eau douce		55,8 mg/l
Eau de mer		55,8 mg/l
Sédiment d'eau douce		284,74 mg/kg
Sédiment marin		284,7 mg/kg
Sol		22,5 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Porter des gants appropriés. (EN 374).

## PT 310 PLUS Sensor activator

Date de révision: 23.08.2019

Page 7 de 14

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle  
 Epaisseur du matériau des gants:  $\geq 0,4$  mm  
 Temps de pénétration (durée maximale de port):  $> 480$  Min.  
 Remplacer en cas d'usure!

**Protection de la peau**

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. (EN 1149).

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. (valeur limite au poste de travail / dépassement de la valeur limite). Appareil filtrant combiné (EN 14387) Type de filtre: A, (brun). Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	limpide	
Odeur:	Alcool	
pH-Valeur:		non applicable

**Modification d'état**

Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		78 °C
Point d'éclair:		9 °C
Combustion entretenue:	Combustion auto-entretenu	

**Inflammabilité**

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

**Dangers d'explosion**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	3,3 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	19 vol. %

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:	non applicable
gaz:	363 °C
Température de décomposition:	non déterminé

**Propriétés comburantes**

Non comburant.

Pression de vapeur: (à 20 °C)	42,663 hPa
----------------------------------	------------

Densité:	0,8 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:	miscible

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage:	non déterminé
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	$< 7$ mm <sup>2</sup> /s

**PT 310 PLUS Sensor activator**

Date de révision: 23.08.2019

Page 8 de 14

Densité de vapeur:	0,8
Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en solvant:	98%

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:	non déterminé
Conductivité:	non déterminé
tension de surface:	non déterminé
Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral:	98 %

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Facilement inflammable.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

**10.5. Matières incompatibles**

Acide fort  
Comburent, fortes

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



## PT 310 PLUS Sensor activator

Date de révision: 23.08.2019

Page 9 de 14

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol				
	orale	DL50 mg/kg 6200	Rat	IUCLID	
	cutanée	DL50 mg/kg >2000	Lapin		OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 95,6 mg/l	Rat	RTECS	
2530-83-8	[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane				
	orale	DL50 mg/kg 8025	Rat		OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg >2000	Lapin		OCDE 402
	inhalation aérosol	CL50 5,3 mg/l	Rat		OCDE 403
78-93-3	butanone				
	orale	DL50 mg/kg 3300	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg 5000	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 34,5 mg/l	Rat		

**Irritation et corrosivité**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

## PT 310 PLUS Sensor activator

Date de révision: 23.08.2019

Page 10 de 14

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 13000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 9268 - 14221 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	
2530-83-8	[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 55 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 350 mg/l	96 h	Chlorella vulgaris		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 324 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
78-93-3	butanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1690 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1972 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 308 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 202

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			
	OECD 301B	97%		
2530-83-8	[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane			
		37%	28	DOC
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			
78-93-3	butanone			
	OECD 301D	98%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,31
2530-83-8	[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	0,5
78-93-3	butanone	0,29

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	0,66 - 3,2		

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

## PT 310 PLUS Sensor activator

Date de révision: 23.08.2019

Page 11 de 14

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Recommandation: EAK 070104

**Code d'élimination des déchets - Produit**

070104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1170
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	144 601
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité dégagée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1170
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## PT 310 PLUS Sensor activator

Date de révision: 23.08.2019

Page 12 de 14

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Dispositions spéciales:

144 601

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité dégagée:

E2

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:**

UN 1170

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

3

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

3



Dispositions spéciales:

144

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité dégagée:

E2

EmS:

F-E, S-D

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:**

UN 1170

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

3

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

3



Dispositions spéciales:

A3 A58 A180

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

1 L

Passenger LQ:

Y341

Quantité dégagée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

353

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

364

IATA-Quantité maximale (cargo):

60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR

non

L'ENVIRONNEMENT:

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquide combustible.

**PT 310 PLUS Sensor activator**

Date de révision: 23.08.2019

Page 13 de 14

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: alcool éthylique, éthanol

2010/75/UE (COV): 98 % (784 g/l)

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,8,9,13,15,16.

**Abréviations et acronymes**

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways).

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).

ATE: Acute Toxicity Estimate.

AwSV: Anlagenverordnung wassergefährdender Stoffe (Regulation on facilities handling substances dangerous to water).

BGI: Berufsgenossenschaftliche Informationen (trade association information).

CAS: Chemical Abstracts Service.

CEN: Comité Européen de Normalisation European (Committee for Standardization).

CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures (REGULATION (EC) No 1272/2008).

DIN: Deutsches Institut für Normung (German institute for standardization).

DMEL: Derived Minimum Effect Level.

DNEL: Derived No Effect Level.

EC: European Community.

EC50: Half maximal effective concentration.

ECHA: European Chemicals Agency.

EG: Europäische Gemeinschaft (European Community).

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.

EN: European Norms.

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals.

IATA-DGR: International Air Transport Association - Dangerous Goods Regulations.

IBC: Intermediate Bulk Container.

IC50 / ErC50: Inhibitory concentration, 50 %.

ICAO-TI: International Civil Aviation Organization - Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air.

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods.

**PT 310 PLUS Sensor activator**

Date de révision: 23.08.2019

Page 14 de 14

ISO: International Organization for Standardization.

IUPAC: International Union for Pure and Applied Chemistry.

LC50: Lethal concentration, 50 %.

LD50: Lethal dose, 50 %.

log Kow (Pow): Partition coefficient n-octanol/water.

LQ: Limited Quantities.

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships.

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development.

PBT: persistent, bioaccumulative and toxic.

PNEC: Predicted No Effect Concentration.

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REGULATION (EC) No 1907/2006).

RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises Dangereuses (Regulation concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail).

SVHC: Substances of Very High Concern.

STOT - RE: Specific Target Organ Toxicity - Repeated Exposure.

STOT - SE: Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure.

TRGS: Technische Regel für Gefahrstoffe (technical guideline for the handling of hazardous materials).

UN: Untitled Nations.

VOC: Volatile organic compounds.

vPvB: very persistent and very bioaccumulative.

WGK: Wassergefährdungsklasse (water hazard class).

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*